son rang. Quelques-uns mettent trois secrétaires, l'un pour recueillir les suffrages de ceux qui *absolvaient*, le second pour recueillir les suffrages de ceux qui *condamnaient*, et le troisième recueillait les uns et les autres. Les trois ordres de disciples étaient placés sur des bancs au bas de la salle, chacun selon leur âge et leur capacité. On faisait venir de toute la Judée les plus habiles, en les faisant passer des autres tribunaux à celui de Jérusalem, composé de vingt-trois juges; on les mettait d'abord dans la dernière classe, et ces élèves montaient ensuite par degrés à la qualité de juges. Par cette description, il paraît que les rabbins ont voulu donner une haute idée de leur magistrature et de leurs magistrats; cependant on semble vouloir préférer leur autorité à celle de Josèphe, qui renverse toutes ces idées.

Juif errant. Je suis si persuadé que tout ce qu'on débite du Juif errant est fabuleux, que je ne daignerais pas en parler ici, si je ne savais qu'il y a encore des gens assez simples pour croire qu'il en est quelque chose.

Il a paru de temps en temps des imposteurs, qui, profitant ou plutôt abusant de la crédulité des peuples, se sont donnés pour le Juif errant, et mettant à profit quelque connaissance qu'ils avaient de l'histoire ancienne et des langues d'Orient, ont persuadé aux simples qu'ils étaient le prétendu Juif errant. Il s'en présenta un à Hambourg en 1547 : c'était un homme qui paraissait âgé de cinquante ans, d'une taille avantageuse, portant de longs cheveux épandus sur ses épaules; il gémissait souvent, ce qu'on attribuait à la douleur qu'il avait de sa faute. Il disait qu'au temps de la Passion de Jésus-Christ, il était cordonnier à Jérusalem, demeurant près la porte par où le Sauveur devait passer pour aller au Calvaire. Il était Juif, et s'appelait Assuérus; Jésus se trouvant fatigué, voulut se reposer sur sa boutique; Assuérus le frappa, et Jésus lui dit : *Je me reposerai ici, mais tu courras jusqu'à ce que je vienne.*

Jurement. Dieu défend le faux serment et les serments inutiles : mais il veut que quand la nécessité et l'importance de la matière demandent que l'on jure, on le fasse en son nom, et non pas au nom des dieux étrangers ou au nom des choses inanimées et terrestres, ou même par le ciel et par les astres, ou par la vie de quelque homme que ce soit. Notre Sauveur, qui était venu, non pour détruire la loi, mais pour la perfectionner, défend toutes sortes de jurements; et les premiers chrétiens observaient cela à la lettre, comme on le voit dans Tertullien, dans Eusèbe, dans saint Chrysostôme, dans saint Basile, dans saint Jérôme, etc. Il faut toutefois avouer que ni les apôtres ni les Pères universellement n'ont condamné le jurement ni même les serments pour toute occasion et pour toutes sortes de sujets. Il est des circonstances où l'on ne peut moralement s'en dispenser. Mais il ne faut jamais jurer sans une très-grande nécessité ou utilité. Nous devons vivre avec tant de bonne foi et de droiture, que notre parole vaille un serment, et ne jurer jamais que selon la justice et la vérité. Voyez *saint Augustin, Ep.* 157, *n.* 40, et les commentateurs sur saint Matthieu, v. 33, 34.

L

Lamentations. On donne le nom de *lamentations* à un poème lugubre que Jérémie composa à l'occasion de la mort du pieux roi Josias, et qui fut longtemps dans la bouche de tous les chantres et les chanteuses d'Israël. On croit que ce fameux poème est perdu; mais il nous en reste un autre du même prophète composé sur la ruine de Jérusalem par Nabuchodonosor. On en voit les preuves dans tous les chapitres des *Lamentations*. La préface, qui est très-ancienne, le marque expressément; Jérémie parle partout de Jérusalem et du temple, comme de choses détruites, désolées, profanées; l'auteur de l'*Ecclésiastique* dit qu'après la prise de Jérusalem, les ennemis *rendirent désertes les voies qui mènent à Jérusalem*, faisant allusion à ce passage des *Lamentations : Viæ Sion lugent, eò quòd non sit qui veniat ad solemnitatem.*

Les Hébreux donnent au livre des *Lamentations* le nom d'*Echa*, du premier mot du texte, ou *kinnoch*, c'est-à-dire, *lamentations*. Les Grecs les appellent *Thrénes*, qui signifie la même chose en leur langue. Le style des *Lamentations* de Jérémie est vif, tendre, pathétique, touchant. C'était le talent particulier de ce prophète, que d'écrire des choses tristes et touchantes. Il n'y eut jamais de sujet plus digne de larmes, ni écrit dans des sentiments plus affectifs et plus tendres.

Les Hébreux avaient coutume de faire des lamentations ou des cantiques lugubres à la mort des grands hommes, des princes, des héros qui s'étaient distingués dans les armes, et même à l'occasion des malheurs et des calamités publiques. Ils avaient même des recueils de ces sortes de lamentations, comme il paraît par les *Paralipomènes* (II, xxxv, 25) : *Ecce scriptum fertur in Lamentationibus.* Nous avons encore celles que David composa à la mort d'Abner et de Jonathas. Les prophètes Isaïe, Jérémie et Ézéchiel, après avoir prédit la désolation de l'Égypte, de Tyr, de Sidon et de Babylone, ont fait des lamentations sur la chute de ces villes ou de ces états. Il semble, par Jérémie, qu'ils avaient des pleureuses à gages. *Vocate lamentatrices, et veniant; et ad eas quæ sapientes sunt, mittite, et properent : festinent et assumant super nos lamentum*, etc. (ix, 17).

Lamies. Les anciens donnaient le nom de *lamies*, de *lemures*, de *larves* et d'*empuses*, à certaines femmes ou plutôt à certains démons, qui, sous la figure de femmes, attiraient par leurs caresses de jeunes enfants qu'ils dévoraient ensuite. Ces lamies n'ont certainement jamais existé que dans l'imagination des nourrices et des femmes; non plus que ces sorcières qu'on dit aller la nuit au sabbat, transportées au travers des airs. Toutefois saint Jérôme n'a pas fait de difficulté de se servir de ce terme dans la Vulgate, en

deux endroits. Jérémie, dans ses *Lamentations : Les lamnes mêmes*, toutes cruelles qu'elles sont, *ont découvert leurs mamelles, et ont donné à téter à leurs petits. Mais la fille de mon peuple est aussi cruelle que l'autruche dans le désert.* Le terme hébreu *thannim* signifie un grand poisson, un dragon marin; et il est très-croyable que S. Jérôme, en cet endroit, a voulu marquer le *lamia*, le chien marin, ou même la baleine, qui produisent leurs petits tout vivants, et qui les nourrissent de leur lait. Cela revient à la comparaison que fait Jérémie de la lamie à la fille de son peuple.

Lampes. Il est souvent parlé de lampes dans l'Écriture, et il est bon de remarquer quelle était leur forme anciennement. 1° Les anciens ne se servaient communément ni de cierges, ni de suif pour brûler; ils brûlaient plutôt de l'huile dans leurs lampes. La lampe ou le chandelier à sept branches que Moïse mit dans le Saint, et ceux que Salomon mit dans la suite au temple de Jérusalem, n'étaient que des lamperons qu'on remplissait d'huile, et que l'on mettait sur des branches du chandelier. Il y a difficulté, parmi les interprètes, si ces lamperons étaient amovibles, ou s'ils étaient adhérents au chandelier; mais on convient qu'on les remplissait d'huile. (Voyez ci-devant l'article *Chandelier.*)

Les lampes ou les chandeliers dont on se servait dans les maisons, étaient d'ordinaire mis sur un guéridon placé à terre, mais assez élevé. Les lampes des soldats de Gédéon, et celles des vierges folles et des vierges sages, dont il est parlé dans l'Évangile, étaient d'une autre sorte. C'étaient des espèces de falots de fer ou d'argile, enveloppés de vieux linge, que l'on arrosait d'huile de temps en temps. M. Bernier dit que dans les Indes on se sert encore de ces sortes de lampes. Ce n'est, dit-il, qu'un fer emmanché dans un bâton, dont on entoure le bout de vieux linge, qu'on arrose d'huile de temps en temps. C'est le porte-flambeau qui l'arrose avec un vase d'airain ou de fer-blanc, à long col, qu'il porte toujours à la main.

Gallonius dit qu'on trouve encore dans les ruines de Rome des anciennes lampes dont voici la description : c'étaient des vases de fer ou d'argile, larges, et ouverts par en haut de la largeur de quatre pouces, ou un peu plus, finissant en pointes par le bas, et cités dans un morceau de bois qui servait de manche. On mettait dans ces vases de l'huile pour entretenir le feu ou la lumière. Dans Homère, on allume du feu avec des bois gras et odorants, sur des chandeliers hauts, et placés au milieu de la chambre. Ce que l'on vient de dire n'empêche pas que l'on ne reconnaisse aussi qu'anciennement on se servait de cierge, de flambeaux et de falots enduits de cire et d'autres matières combustibles, et même de bois gras et résineux dans certaines cérémonies : par exemple, lorsque Jason, grand-prêtre des Juifs, reçut à Jérusalem le roi Antiochus Épiphanes, à la lumière des flambeaux et aux chants d'allégresse : *Cum facularum luminibus et laudibus.*

Ce terme *lampe*, outre sa signification commune, signifie aussi, dans le sens figuré, l'espérance, l'héritier, la ressource, le guide du peuple. Les Israélites, après le danger que David courut, étant attaqué par le géant *Jesbisbenob*, lui dirent : Vous ne marcherez plus à la guerre avec nous, *de peur que vous n'éteigniez la lampe d'Israël.*

Les lampes marquent quelquefois les éclairs et le feu du ciel. Le peuple voyait *les voix et les lampes* : les tonnerres et les éclairs.

On allait au-devant d'Holoferne *avec des lampes et des couronnes*, pour lui faire honneur. On en usait de même envers les nouveaux époux, comme il paraît par la parabole des dix vierges.

Les commandements de Dieu sont comme une lampe qui conduit les justes : *Lucerna pedibus meis verbum tuum.* Et dans les *Proverbes* (vi, 23) : *Mandatum lucerna est.* (Voyez *Lumière.*)

Saint Jean-Baptiste est nommé la *lumière brillante et ardente.* Dans saint Jean et dans l'*Apocalypse*, le Sauveur est la lampe de la nouvelle Jérusalem.

Langue. Ce terme se prend en trois manières différentes : 1° Pour la langue matérielle, qui est l'organe du parler. 2° Pour le langage que l'on parle dans chaque pays. 3° Pour les bons et les mauvais discours. Ainsi on dit une mauvaise langue, une langue médisante, ou simplement, avoir de la langue, pour beaucoup parler.

Manger sa langue est une marque de fureur, de désespoir, de douleur. Les hommes, adorateurs de la bête, *mangèrent leur langue de douleur, et commencèrent à blasphémer contre Dieu, à cause de la douleur que leur causaient les plaies dont ils étaient frappés.*

Langue de mer, langue de terre, se mettent dans l'Écriture pour l'extrémité ou *la pointe de la mer Morte*; par exemple : *Initium ejus à summitate maris salsissimi, et à linguâ ejus quæ respicit meridiem;* ou une péninsule, un cap, une portion de terre qui s'avance dans la mer.

Lingua eucharis, une langue bien disante, par opposition à une mauvaise langue, à une langue médisante : la première se fait des amis, et entretient l'union et la charité parmi les hommes; l'autre la ruine, et y répand la haine, la division et la mésintelligence.

Flagellum linguæ, le fléau ou la plaie de la langue, sont les mauvais discours, les médisances, les calomnies, les discours insultants et offensants. Le sage dit qu'une femme jalouse est un fléau de langue : *In muliere zelotypâ flagellum linguæ omnibus communicans.* Dans les familles des Hébreux, où la polygamie était en usage, la jalousie entre les femmes était une source d'une infinité de mauvais discours. Le même auteur dit encore : *Le coup de verge fait une meurtrissure, mais la langue brise les os.* Et Job : *A flagello linguæ absconderis;* Dieu vous mettra à couvert du fléau de la langue : vous ne serez point exposé à ses traits, etc.

Lapider. La lapidation était un supplice fort usité parmi les Hébreux, et les rabbins font un grand dénombrement des crimes soumis à cette peine. Ce sont

en général tous ceux que la loi condamne au dernier supplice, sans exprimer le genre de la mort ; par exemple, l'inceste du fils avec sa mère, ou de la mère avec son fils, ou du fils avec sa belle-mère, ou du père avec sa fille, ou de la fille avec son père, ou du père avec sa belle-fille, ou d'un homme qui viole une fille fiancée, et de la fiancée qui consent à ce violement ; ceux qui tombent dans le crime de sodomie ou de bestialité, les idolâtres, les blasphémateurs, les magiciens, les nécromanciens, les violateurs du sabbat, ceux qui offrent leurs enfants à Moloch, ceux qui portent les autres à l'idolâtrie, un fils rebelle à son père et condamné par les juges.

Les rabbins disent que quand un homme était condamné à mort, il était mené hors de la ville, ayant devant lui un huissier avec une pique en main, au haut de laquelle était un linge pour se faire remarquer de plus loin, et afin que ceux qui pouvaient avoir quelque chose à dire pour la justification du coupable le pussent proposer avant qu'on fût allé plus avant. Si quelqu'un se présentait, tout le monde s'arrêtait, et on ramenait le criminel en prison pour écouter ceux qui voulaient dire quelque chose en sa faveur. S'il ne se présentait personne, on le conduisait au lieu du supplice, on l'exhortait à reconnaître et à confesser sa faute parce que ceux qui confessent leur faute ont part au siècle futur. Après cela, on le lapidait. Or, la lapidation se faisait de deux sortes, disent les rabbins. La première, lorsqu'on accablait de pierres le coupable, les témoins lui jetant les premiers la pierre. La seconde, lorsqu'on le menait sur une hauteur escarpée, élevée au moins de la hauteur de deux hommes, d'où l'un des deux témoins le précipitait, et l'autre lui roulait une grosse pierre sur le corps. S'il ne mourait pas de sa chute, on l'achevait à coups de pierres. On voit la pratique de la première façon de lapider dans plus d'un endroit de l'Écriture : mais on n'a aucun exemple de la seconde ; car celui de Jézabel, qui fut jetée à bas de la fenêtre, ne prouve rien du tout.

Ce que nous avons dit, que l'on lapidait ordinairement les criminels hors de la ville, ne doit s'entendre que dans les jugements réglés. Car, hors ce cas, souvent les Juifs lapidaient où ils se trouvaient ; par exemple, lorsque, emportés par leur zèle, ils accablaient de pierres un blasphémateur, un adultère, ou un idolâtre. Ainsi, lorsqu'on amena à Jésus une femme surprise en adultère, il dit à ses accusateurs, dans le temple où il était avec eux et avec la femme : *Que celui d'entre vous qui est innocent lui jette la première pierre.* Et une autre fois les Juifs ayant prétendu qu'il blasphémait, ramassèrent des pierres dans le temple même pour le lapider. Ils en usèrent de même un autre jour, lorsqu'il dit : *Moi et mon père ne sommes qu'un.* Dans ces rencontres, ils n'observaient pas les formalités ordinaires ; ils suivaient le mouvement de leur vivacité ou de leur emportement. C'est ce qu'ils appelaient *le jugement du zèle.*

On assure qu'après qu'un homme avait été lapidé, on attachait son corps à un pieu par les mains jointes ensemble, et qu'on le laissait en cet état jusqu'au coucher du soleil. Alors on le détachait, et on l'enterrait dans la vallée des cadavres, avec le pieu auquel il avait été attaché. Cela ne se pratiquait pas toujours, et on dit qu'on ne le faisait qu'aux blasphémateurs et aux idolâtres ; et encore serait-il bien malaisé d'en prouver la pratique par l'Écriture.

Larcin. Chez les Hébreux, le larcin n'était pas puni de mort. *Ce n'est pas une grande faute qu'un homme dérobe pour avoir de quoi manger, lorsqu'il est pressé de la faim. S'il est pris, il rendra sept fois autant, et il donnera tout ce qui est dans sa maison* (*Prov.* VI, 30, 31). La loi permettait de tuer le voleur nocturne (*Exod.* XXII, 2), parce que l'on présumait qu'il en voulait à la vie autant qu'aux biens. Elle condamnait le simple voleur à rendre la chose au double. S'il avait pris un bœuf, il en rendait cinq : s'il avait pris une brebis, il en rendait quatre. Mais si la chose se trouvait encore en vie dans sa maison, il ne rendait que le double. S'il ne faisait pas la restitution, on saisissait ce qui était dans sa maison, on le mettait à l'enchère, et on le vendait lui-même, s'il n'avait pas de quoi payer. Le Sage, dans l'endroit que nous avons cité, semble dire que le voleur restituait sept fois la valeur de la chose : *reddet septuplum ;* mais *sept fois* est mis pour plusieurs fois. Zachée s'engage à rendre le quadruple de ce qu'il peut avoir mal acquis dans son emploi de publicain ; mais c'est que les lois civiles condamnaient les receveurs des deniers publics à restituer au quadruple les fraudes et les vols qu'ils avaient faits.

Le voleur, étant pris et conduit devant les juges, était interrogé juridiquement, et interpellé au nom du Seigneur de déclarer le fait : s'il s'opiniâtrait à le nier, et qu'il fût ensuite convaincu de parjure, il était condamné à mort, non à cause du vol, mais à cause du parjure. Le complice ou le recéleur du vol était soumis à la même peine, s'il ne découvrait pas la vérité devant les juges, en étant requis au nom du Seigneur.

Si quelqu'un avait volé un Israélite libre ou esclave, et qu'il l'eût vendu à un autre, il était condamné à mort : *Qui furatus fuerit hominem et vendiderit eum convictus noxæ morte moriatur.* L'hébreu porte : *Celui qui aura volé un homme,* et l'aura vendu ; et s'il est trouvé entre *ses mains, il sera puni de mort.* Mais on peut l'entendre ainsi avec Glassius : *Celui qui aura volé un homme, soit qu'il l'ait vendu, ou qu'il l'ait encore entre, ses mains,* sera puni de mort. Les Juifs ne croient pas que cette loi leur défende, sous peine de mort, le vol d'un homme d'une autre nation, mais seulement le vol fait d'un Hébreu. Les lois athéniennes et les lois romaines punissaient aussi de mort le vol d'un homme.

On vendait les voleurs qui n'avaient pas de quoi restituer leur vol ; on vendait aussi les enfants des débiteurs insolvables. Les rabbins enseignent qu'une femme qui était convaincue de vol ne pouvait jamais être vendue, et qu'on ne pouvait jamais vendre un Hébreu, à moins que la chose qu'il avait volée n'excédât le prix de sa personne. S'il valait cent écus, on ne le vendait pas pour un vol de quatre-vingt-dix écus.

Lavement, lotion, purification. Voyez ci-devant l'article *Baptême.*

Lavement des pieds. Les Orientaux avaient coutume de laver les pieds aux étrangers qui venaient de voyage, parce que pour l'ordinaire on marchait ayant les jambes nues, et les pieds garnis seulement d'une sandale. Ainsi Abraham fit laver les pieds aux trois anges. On lava aussi les pieds à Éliézer, et à ceux qui l'accompagnaient, lorsqu'ils arrivèrent à la maison de Laban, et aux frères de Joseph, lorsqu'ils vinrent en Égypte. Cet office s'exerçait d'ordinaire par les serviteurs et les esclaves. Abigaïl témoigne à David, qui la demandait en mariage, qu'elle s'estimerait heureuse de laver les pieds aux serviteurs du roi.

Le Sauveur du monde, après le dernier souper qu'il fit avec ses apôtres, voulut leur donner la dernière leçon d'humilité en leur lavant les pieds.

L'usage de laver les pieds aux nouveaux baptisés se voyait dans plusieurs endroits de l'Italie, dans les Gaules, dans l'Espagne et dans l'Afrique. Quelques anciens lui ont donné le nom de sacrement, et lui ont attribué la grâce de remettre les péchés véniels.

Les Syriens célèbrent la fête du lavement des pieds le jour du jeudi saint ; les Grecs font le même jour le sacré *niptere*, ou le sacré lavement, on pratique aussi ce jour-là la dévote cérémonie du lavement des pieds dans l'église latine. Les évêques, les abbés, les princes, en plusieurs endroits, le pratiquent en personne. Le concile d'Elvire, voyant l'abus que quelques-uns en faisaient, par la trop grande confiance qu'on y avait, la supprima en Espagne.

Se laver les pieds, dans le sens moral, signifie se purifier des affections terrestres et charnelles.

Laver les mains. On se lavait fréquemment les mains parmi les Hébreux, comme on le voit dans S. Marc : *Nisi crebrò laverint manus, non manducant.* Le grec peut signifier qu'ils se lavaient les mains depuis le coude jusqu'à l'extrémité des doigts. Élisée versait de l'eau sur les mains d'Élie. Pilate lava ses mains pour marque de son innocence, dans le jugement injuste qu'il porta contre Jésus-Christ.

On lavait les enfants aussitôt après leur naissance : *Quando nata es, aqua non es lota in salutem.* On lavait aussi les morts ; ainsi on lava Tabithe. On lavait ses vêtements lorsqu'on voulait se purifier de quelque souillure, ou se disposer à quelque action qui demandait une sainteté particulière. Les lotions extérieures étaient des symboles de la pureté intérieure que Dieu demande de ceux qui s'approchent des choses saintes, et de ceux qui le servent.

Laver ses pieds dans le beurre (1), *laver son habit dans le vin, laver ses pieds dans le sang du pécheur*, sont des expressions exagérées, pour marquer l'abondance du beurre et du vin, et la vengeance que le juste tire du pécheur.

Lentille, sorte de légume dont il est parlé en plus d'un endroit de l'Écriture. Ésaü vendit à Jacob son droit d'aînesse pour un mets de lentilles. Les lentilles d'Égypte étaient fort estimées chez les anciens. S. Augustin dit qu'on en portait en plusieurs endroits du monde.

Les Latins ont formé sur la lentille la figure de certains vases, auxquels ils ont donné le nom de *lenticula.*

Lentisque (*schinus*), genre de plante de la *diœcie decandrie* de Linné, et de la famille de térébinthacées de Jussieu ; il est parlé de cet arbre résineux dans *Daniel* (XIII, 60) : Un des vieillards accusateurs de Suzanne dit qu'il l'a vue parler à un jeune homme sous un lentisque, *sub schino.*

Léopard (*felis leopardus*, L.), quadrupède féroce du genre du chat, et originaire des parties les plus chaudes de l'Asie et de l'Afrique.

« Le nom de *léopard*, dit dom Calmet, ne se trouve dans les auteurs latins que depuis le quatrième siècle. Les anciens lisent *pardus* en latin, et *pardalis* ou *panther* en grec. L'auteur de la Vulgate met toujours *pardus*, et jamais *Leopardus.*

« Il paraît, par l'Écriture, que cet animal ne devait pas être rare dans la Palestine. On y trouve une ville nommée Beth-Nemrah, ou simplement Nemrah ou Nemrim, demeure de la léoparde, ou simplement *léoparde* ou *léopards.* Isaïe, décrivant l'heureux règne du Messie, dit que *le léopard demeurera avec le chevreau, et le lion avec l'agneau.* Jérémie dit que le léopard est en embuscade près des villes des méchants ; que tous ceux qui en sortiront seront pris par cet animal. Et Osée, que le Seigneur sera comme une lionne et comme un léopard en embuscade sur le chemin des Assyriens, pour dévorer tous ceux qui passeront par là. »

L'hébreu *nemor*, qui signifie un léopard, marque, selon la lettre, ce qui est tacheté de diverses couleurs. Jérémie parle des taches du léopard : *L'Éthiopien changera-t-il sa couleur, et le léopard ses taches?* L'Écriture joint souvent le léopard et le lion, comme des animaux d'une égale férocité. Habacuc dit que les chevaux des Chaldéens vont plus vite que les léopards. L'épouse du *Cantique* parle de la montagne des léopards, c'est-à-dire, des montagnes remplies de bêtes sauvages, comme le Liban, le mont Sanir, le mont Hermon. Brocard dit que la montagne nommée *des léopards* est à deux lieues de Tripoli, vers le nord, et à une lieue du Liban. J'ai de la peine à croire que Salomon, dans le *Cantique*, ait eu en vue cette montagne particulière. Sur le léopard, on peut voir Bochart, *De Animalib. sacr.*, l. III, c. VII, p. 785 *et seq.*

Lèpre. Moïse (*Lévit.* XIII) reconnaît trois sortes de lèpres : la lèpre des hommes, la lèpre des maisons, et la lèpre des habits.

La lèpre (1) *des hommes* est une maladie qui affecte la peau, et qui s'augmente quelquefois de telle sorte qu'elle y cause des croutes, des gales et de violentes démangeaisons, et qu'elle corrompt toute la masse du

(1) Voyez l'article *Beurre.*

(1) On a donné le nom de *lèpre* à plusieurs affections très-différentes.

sang ; d'autres fois c'est une simple difformité, comme l'enseigne Hippocrate, et comme le disent les Pères en parlant des lépreux que Jésus-Christ a guéris dans l'Évangile. Les Juifs regardaient la lèpre comme une maladie envoyée de Dieu ; et Moïse ne prescrit aucun remède naturel pour la guérir : il veut simplement que le malade se présente au prêtre ; que le prêtre juge de la qualité de sa lèpre ; et que, s'il trouve que ce soit une véritable lèpre et capable de se communiquer aux autres, il sépare le lépreux de la compagnie des hommes ; il ordonne certains sacrifices et certaines cérémonies pour la purification du lépreux, pour le faire rentrer dans la société civile, dans la participation des choses saintes, et dans le commerce des autres hommes.

Les différentes marques que Moïse donne pour distinguer la lèpre sont des signes des divers progrès de cette maladie : une tumeur au-dehors, une pustule, une tache blanche, luisante et vermeille, donnaient un juste soupçon qu'un homme était attaqué de la lèpre. Lorsqu'on voit une tache blanchâtre, rougeâtre et luisante dans la chair, le poil de cet endroit pâle-roux, l'endroit plus enfoncé que le reste de la peau, c'est une marque certaine de la lèpre. Ceux qui ont traité de cette maladie ont fait les mêmes remarques ; mais ils ont distingué une lèpre naissante, d'une lèpre formée et d'une lèpre invétérée. La lèpre naissante se peut guérir ; mais la lèpre invétérée est incurable. Les voyageurs qui ont vu des lépreux en Orient disent que cette maladie attaque principalement les pieds. Prosper Alpin dit qu'elle est encore fort commune dans l'Égypte. Maundrel, qui a vu des lépreux dans la Palestine, dit qu'ils ont les pieds enflés comme ceux des éléphants ou des chevaux rongés de farcin. M. de Tournefort, qui en a vu plusieurs dans ses voyages, croit que la lèpre n'est autre chose que le mal vénérien invétéré, et que la plupart en guériraient si on les soulageait de bonne heure ; car la lèpre se communique avec une très-grande facilité, d'où vient que Moïse a pris tant de précautions pour empêcher que les lépreux ne pussent avoir communication avec les personnes saines. Cela s'étendait jusqu'aux corps morts infectés de lèpre, que l'on n'enterrait pas avec les autres. (Voyez *Lépreux*.)

La lèpre des maisons, dont il est parlé au *Lévitique*, XIV, 34 *et suiv.*, devait être connue des Israélites, qui avaient vécu en Égypte ; et elle devait être fort commune dans la terre de Chanaan, où ils allaient entrer. Nous croyons que cette espèce de lèpre est causée par des vers qui rongent les pierres ; ces vers sont noirs, de la longueur d'environ deux lignes, larges de trois quarts de ligne, enfermés dans une coque grisâtre, ayant une tête très-grosse, dix yeux fort noirs et fort ronds, quatre espèces de mâchoires disposées en croix, qu'ils remuent continuellement, et qu'ils ouvrent et ferment comme un compas à quatre branches. Le mortier est aussi mangé par une infinité de petits vers qui sont noirâtres, gros comme des mites de fromage, et qui ont quatre pieds assez longs de chaque côté, comme les mites.

La lèpre des habits est aussi marquée dans Moïse comme une chose commune de son temps. Voici comme il en parle : Si l'on remarque sur une étoffe de laine, sur une toile ou sur une peau, quelques taches verdâtres ou rouges, on portera ces habits au prêtre, qui les enfermera pendant sept jours ; et si au bout de ce temps il remarque que ces taches s'augmentent et s'accroissent, il brûlera ces vêtements comme infectés d'une véritable lèpre. Si le prêtre voit que ces taches ne soient point augmentées, il fera laver ces habits ; et au cas qu'après cela il n'y remarque rien d'extraordinaire, il les déclarera purs. Si les taches verdâtres ou rouges y sont demeurées, il fera brûler ces vêtements comme impurs ; si elles se sont répandues et augmentées, il fera aussi brûler l'habit ; enfin, si l'endroit soupçonné de lèpre paraît de la couleur d'un habit brûlé, et plus profond que le reste, on arrachera cet endroit de l'habit, et on pourra conserver ce qui en restera.

Pour expliquer la nature et les causes de cette lèpre des habits, nous suivrons la même hypothèse que nous avons proposée sur la lèpre des hommes et des maisons : nous croyons, et l'expérience le confirme, que les laines mal dégraissées, les étoffes gardées trop longtemps, certaines tapisseries d'Auvergne, sont sujettes aux vers et aux teignes qui rongent ces étoffes, ces peaux et ces laines. Il est très-croyable que la lèpre des habits et des peaux dont parle Moïse était causée par cette sorte de vermine. Dans les pays chauds, et dans un temps où les arts et les manufactures n'étaient pas encore portés au point de perfection où nous les voyons, les étoffes et les ouvrages de laine étaient apparemment plus exposés à la vermine qu'ils ne le sont dans nos climats, qui sont plus froids, et dans ce temps où l'industrie et l'expérience ont ajouté tant de perfection aux arts.

Lépreux. La loi excluait les lépreux du commerce des hommes ; elle les reléguait à la campagne et dans des lieux inhabités ; souvent plusieurs personnes attaquées de cette maladie se mettaient ensemble, et composaient une espèce de société. Nous en voyons des exemples dans les quatre lépreux qui étaient hors de Samarie, pendant que Bénadad, roi de Syrie, assiégeait cette ville, et dans les dix lépreux qui vinrent demander leur guérison à Jésus-Christ. On était si ponctuel sur cet article, que les rois mêmes étaient mis hors de leurs palais, exclus de la société et privés du gouvernement, lorsqu'ils tombaient dans cette maladie, ainsi qu'il arriva à Osias ou Azarias, roi de Juda, qui fut frappé de ce mal pour avoir voulu mettr la main à l'encensoir.

Lorsqu'un lépreux était guéri, il se présentait à l porte de la ville, et le prêtre examinait si véritable ment il était nettoyé de sa lèpre. Alors cet homm allait au temple, prenait deux oiseaux purs, faisait un bouquet avec une branche de cèdre et une branche d'hysope liés avec un ruban de laine couleur d'écar-

late ; on remplissait d'eau un vase de terre, on attachait un de ces oiseaux vivants au bouquet dont on vient de parler. Le lépreux guéri tuait l'autre oiseau, et en faisait couler le sang dans le vase rempli d'eau. Après cela, le prêtre prenait le bouquet avec l'oiseau vivant, les plongeait dans l'eau teinte du sang d'un des oiseaux, et en arrosait le lépreux ; on lâchait ensuite l'oiseau vivant, et l'homme guéri et purifié rentrait dans la société des hommes sains et dans l'usage des choses sacrées.

Les lépreux étaient autrefois très-communs dans l'Europe. Il y en a qui croient que le commerce qu'on avait avec les Juifs, qui y étaient en grand nombre, contribuait à rendre la lèpre plus fréquente ; d'autres soutiennent qu'elle venait des nombreux voyages faits en Palestine du temps des croisades. On appela ces lépreux *ladres*, et on bâtit pour eux une infinité de léproseries consacrées à S. Ladre ou à S. Lazare, frère de Marie et de Marthe, ou à S. Job. Matthieu Pâris dit qu'il y avait en Europe jusqu'à dix-neuf mille ladreries. On séparait les lépreux du commerce des hommes, et on les obligeait de se tenir dans leurs léproseries ; on leur donnait des marques pour se faire connaître : ils portaient ordinairement des cliquettes ou des barils, afin qu'ils fussent connus et évités du peuple.

Depuis deux cents ans, la lèpre a presque entièrement cessé en Europe.

Lettre. Le mot hébreu que l'on traduit par *epistola*, missive, signifie proprement *un écrit roulé*. Les anciens Hébreux, ainsi que font les Arabes modernes, *roulaient* leurs lettres. Dans tout l'Orient, lorsqu'on écrit à une personne de distinction, on renferme la lettre dans un sac plus ou moins riche, selon les rapports des correspondants. Par exemple, le pacha de Belgrade envoya sa réponse à l'ambassadeur anglais dans une *bourse de satin rouge*. Voyez la *Lettre* XXIII de lady Montagu. Mais Sanaballat envoya à Néhémias une *lettre ouverte*, c'est-à-dire, qui n'était pas renfermée dans un sac. Par là, il témoignait le peu de cas qu'il faisait du prince hébreu. Voy. *Néhémias* VI, 5.

Lettres. Les Hébreux ont vingt-deux lettres, dont voici les noms et la valeur :

1. Aleph, A.
2. Beth, B.
3. Gimel, Gh.
4. Daleth, Dh.
5. Hé, H.
6. Vau, V.
7. Sain, S.
8. Cheth, Ch.
9. Theth, T.
10. Jod, I.
11. Caph, C.
12. Lamed, L.
13. Mem, M.
14. Nun, N.
15. Samech, S.
16. Hain, Ha.
17. Pé, Ph, ou P
18. Tzadé, Tz.
19. Koph, K.
20. Resch, R.
21. Schin, ou Sin, Sch, ou Sc.
22. Thauh, T.

On ignore qui est le premier inventeur des lettres et de l'écriture. On convient que c'est un art admirable et tout divin

De peindre la parole et de parler aux yeux,
Et, par les traits divers de figures tracées,
Donner de la couleur et du corps aux pensées.

(Brébeuf, trad. de la *Pharsale*, l. III.)

Quelques-uns ont cru qu'elles avaient toujours été en usage, et que Dieu, en inspirant à l'homme la raison et l'usage de la parole, lui avait aussi donné le secret d'exprimer ses pensées par l'écriture. On sait ce que dit Josèphe de certaines colonnes érigées avant le déluge par les fils de Seth, sur lesquelles ils avaient écrit leurs inventions et leurs observations astronomiques. On a attribué des livres à Adam et à Énoch. On supposait donc qu'ils avaient l'usage de l'écriture. L'ouvrage que les Sabiens attribuent à Adam subsiste encore aujourd'hui. On dit que le caractère en est tout-à-fait extraordinaire. Pour celui d'Énoch, on n'en a que des fragments qui sont d'une traduction grecque, ou plutôt qui sont tirés de l'original même : car on ne croit pas qu'il ait jamais été écrit en une autre langue, et que c'est l'ouvrage de quelque imposteur.

D'autres soutiennent que l'usage des lettres est bien plus récent. Quelques-uns en font honneur à Abraham, d'autres à Moïse, d'autres aux Phéniciens, d'autres à Saturne, d'autres aux Égyptiens. D'autres ont raisonné plus juste, et partagent l'honneur de cette invention à plusieurs personnes, et reconnaissent qu'elle a commencé plus tôt chez les peuples d'Orient, et plus tard chez ceux d'Occident ; que les uns ont inventé, et les autres seulement perfectionné cette invention ; que, dans les commencements, l'usage des lettres était rare et imparfait ; que leur figure était irrégulière et longue à former ; que dans la suite on les a perfectionnées, et qu'on en a rendu l'usage plus aisé et plus commun.

Levain ; en grec, *zumé* ; en latin, *fermentum* ; en hébreu, *seor*. La loi défendait aux Hébreux de manger du pain levé, ou autre chose où il entre du levain, pendant les sept jours de la Pâque. Les Juifs avaient grand soin de purifier leurs maisons de tout levain dès la veille de cette fête, et Dieu avait défendu de lui offrir dans son temple ni levain, ni miel, c'est-à-dire, ni pain levé, ni miellé, dans les offrandes de gâteaux et d'autres pièces de four, qui se présentaient au Seigneur sur son autel. Mais, dans d'autres rencontres, rien n'empêchait que l'on ne lui offrît des pains levés et du miel. (Voyez *Nomb.* XV, 20, 21, où Dieu demande qu'on donne aux prêtres ou aux lévites les prémices des pains que l'on pétrissait dans toutes les villes d'Israël.) Saint Paul veut que les fidèles cé-

lèbrent la Pâque chrétienne avec les pains sans levain, *in azymis*, qui signifient, dans un sens mystique, la sincérité et la vérité; en quoi il nous donne deux instructions : la première, que la loi qui obligeait à l'observation littérale de la Pâque ne subsiste plus; et la seconde, que les pains sans levain désignaient la vérité et la pureté du cœur. Le même Apôtre fait allusion à ce qui se pratiquait dans la cérémonie de la Pâque, où l'on avait grand soin de nettoyer la maison de tout levain, lorsqu'il dit : Veillez sur vous-même, *car un peu de levain corrompt toute la masse* qui est dans le pétrin. Il ne faut que gros comme une noix de levain pour rendre impur tout ce que vous aurez pétri de pain. Ainsi, dans le moral, l'impureté du cœur souille toutes nos actions. Jésus-Christ appelle *levain des pharisiens* et des hérodiens, les maximes et la doctrine de ces gens-là.

Léviathan. Ce qui est dit du *Léviathan*, livre de *Job*, ch. xl, vers. 20 et suiv., les Pères l'expliquent allégoriquement du démon; plusieurs interprètes l'expliquent littéralement de la baleine. Samuel Bochart, dom Calmet et d'autres l'entendent du crocodile. (Voyez *ce dernier mot.*)

Lévites. Tous les descendants de Lévi peuvent être compris sous le nom de lévites; mais on entend principalement sous ce nom ceux qui étaient employés aux plus bas ministères du temple, pour les distinguer des prêtres descendus d'Aaron, qui étaient aussi de la race de Lévi, par Caath, mais employés à des exercices plus relevés dans le temple.

Les lévites donc étaient tous les descendants de Lévi par Gerson, Caath et Mérari, à l'exception de la seule famille d'Aaron; car les enfants mêmes de Moïse n'avaient aucune part au sacerdoce, et n'étaient que de simples lévites. Dieu les choisit en la place des premier-nés de tout Israël, pour le service de son tabernacle et de son temple. Ils étaient chargés d'en garder les portes, d'y faire garde nuit et jour, de porter, durant les marches du désert, les vases et les instruments, les ais, les voiles, les cordages et les tables du tabernacle. Ils obéissaient aux prêtres dans le ministère du temple, en leur présentant le bois, l'eau et les autres choses nécessaires pour les sacrifices. Ils chantaient et jouaient des instruments dans le temple et dans les autres cérémonies. Ils s'appliquaient à l'étude de la loi, et étaient les juges ordinaires du pays, mais toujours subordonnés aux prêtres.

Dieu avait pourvu à la subsistance des lévites, en leur donnant toutes les dîmes des grains, des fruits et des animaux dans Israël. Mais ils devaient donner aux prêtres la dîme de leurs dîmes; et, comme les lévites ne possédaient point de biens en fonds dans le pays, ces dîmes qu'ils donnaient aux prêtres étaient regardées comme les prémices qu'ils devaient offrir au Seigneur.

Dieu leur assigna quarante-huit villes dans le pays pour leur demeure, avec des champs, des pâturages et des jardins. De ces quarante-huit villes, on en donna treize aux prêtres, parmi lesquelles on en choisit six pour être villes de refuge. Tandis que les lévites étaient occupés au service actuel du temple, ils y étaient nourris des provisions qui y étaient, et des offrandes journalières qu'on y faisait; et si un lévite quittait le lieu de sa demeure pour venir servir au temple même hors le temps de son semestre ou de sa semaine, il y était reçu, nourri et entretenu comme ses autres frères qui y étaient en semaine.

La consécration des lévites se faisait assez aisément. Ils ne portaient point d'habits distingués du reste des Israélites, et Dieu ne leur ordonne rien de particulier pour le deuil. Voici la manière dont on les consacra au Seigneur. Le Seigneur dit à Moïse : Prenez les lévites du milieu des enfants d'Israël, et purifiez-les. Vous les arroserez de l'eau d'expiation, et ils raseront tout le poil de leur corps, et ils laveront leurs habits. On amènera deux bœufs, ou plutôt deux taureaux devant la porte du tabernacle. Alors tous les enfants d'Israël étant assemblés, mettront leurs mains sur la tête des lévites, comme pour marquer qu'ils les offrent au Seigneur. Après cela, les lévites mettront leurs mains sur la tête des deux taureaux, dont l'un sera offert en holocauste, et l'autre pour le péché. Vous présenterez les lévites au grand-prêtre Aaron et à ses fils, qui les offriront au Seigneur, et les élevant en l'air, vers les quatre parties du monde, ou en leur faisant faire quelques mouvements qui aient du rapport à celui que les prêtres faisaient en agitant certaines offrandes vers les quatre parties de la terre.

Josèphe raconte que, sous le règne d'Agrippa, roi des Juifs, environ l'an 62 de Jésus-Christ, et six ans avant la ruine du temple de Jérusalem par les Romains, les lévites demandèrent à ce prince la permission de porter, dans le temple, la tunique de lin comme les prêtres; ce qui leur fut accordé. Cette innovation déplut aux prêtres; et l'historien juif remarque que l'on n'avait jamais abandonné impunément les anciennes coutumes du pays. Il ajoute qu'Agrippa permit aux familles des lévites, dont la fonction ordinaire était de garder les portes et de faire d'autres fonctions pénibles, d'apprendre le chant et de jouer des instruments, pour pouvoir aussi servir au temple en qualité de musiciens.

Les lévites étaient partagés en différentes classes, savoir, les gersonites, les caathites, les mérarites et les aaronites, ou sacrificateurs. Voici le dénombrement que Moïse en fit après leur sortie d'Egypte, de tous les mâles depuis un mois et au-dessus, suivant l'ordre exprès qu'il en reçut de Dieu. (Voyez *le troisième chapitre des Nombres.*)

Les gersonites étaient au nombre de 7,500; leur office, dans les marches du désert, était de porter les voiles et les courtines du tabernacle. Eliasaph, fils de Laël, était leur chef.

Les caathites étaient chargés de porter l'arche et les vases sacrés du tabernacle; leur nombre était de 8,600. Elisaphan, fils d'Oziel, était à leur tête.

Les mérarites étaient au nombre de 6,200; leur charge était de porter les pièces du tabernacle que l'on

ne pouvait mettre sur les chariots; ils avaient pour commandant, Suriel, fils d'Abihaïel.

Les aaronites étaient des sacrificateurs qui servaient dans le sanctuaire; Eléazar, fils d'Aaron, était leur général.

Dans les campements du désert, les lévites étaient distribués tout autour du tabernacle. Moïse et Aaron étaient à l'orient; les gersonites, à l'occident; les caathites, au midi; et les mérarites, au septentrion. Moïse avait ordonné que les lévites ne serviraient au tabernacle que depuis l'âge de vingt-cinq, ou, comme il dit ailleurs, depuis l'âge de trente ans jusqu'à cinquante. Mais David voyant qu'ils n'étaient plus occupés à ces gros travaux de transporter les vases du tabernacle, les obligea à servir dans le temple dès l'âge de vingt ans. Les prêtres et les lévites servaient par tour et par semaines dans le temple. Ils entraient en semaine le jour du sabbat, et en sortaient le même jour de la semaine suivante. Lorsque quelque Israélite faisait des festins de dévotion dans le temple, le Seigneur voulait qu'on y invitât les lévites.

Lévitique. C'est le troisième livre du *Pentateuque*. Il est appelé *Lévitique*, parce qu'il comprend principalement les lois et les réglements qui regardent les prêtres, les lévites, les sacrifices; d'où vient que les Hébreux lui donnent le nom de *loi des prêtres*, parce qu'il renferme plusieurs ordonnances concernant les sacrifices.

Lézard (1). Moïse met entre les animaux impurs, dont il défend de manger, deux sortes de lézards, *stellio* et *lacerta*. (*Lévit* xi, 30.)

Nous trouvons plusieurs sortes de lézards dans l'Ecriture; du moins nous trouvons jusqu'à trois ou quatre termes pour l'exprimer : *letaa*, *chometh*, *tinschemeth* et *schemamith*. Les trois premiers mots se trouvent dans l'endroit cité par Moïse. Les deux premiers sont traduits par *stellio* et *lacerta*. Le troisième est traduit par *une taupe;* mais Bochart soutient que c'est *un caméléon*. Le quatrième est décrit dans les *Proverbes* (xxx, 28), et il y est traduit par *stellio*, un lézard.

Libation, *libamen*, *libamentum*. Ces termes sont consacrés dans le langage de l'Ecriture pour marquer l'effusion des liqueurs, du vin, par exemple, que l'on répandait sur les victimes immolées au Seigneur. La mesure du vin pour les libations était la quatrième partie du hin, c'est-à-dire, une pinte, un poisson, cinq pouces cubes et un peu plus.

Chez les Hébreux, les libations se faisaient sur la victime déjà immolée, et sur les pièces de l'hostie posée sur l'autel, et prête à être consumée par les flammes. (Voyez *le Lévitique.*)

Ces libations consistaient en offrandes de pain, de vin et de sel; les offrandes de pain étaient des gâteaux de plusieurs sortes : les uns cuits au four, les autres cuits dans la poêle, ou dans une tourtière; les uns pétris avec de l'huile, les autres frottés d'huile, et les autres frits dans l'huile; quelquefois c'était de la simple farine, ou du gâteau arrosé d'huile. On en offrait sur l'autel une partie qui devait être consumée avec la victime; le reste demeurait au prêtre qui était de service, et se partageait avec les autres prêtres qui étaient actuellement dans le temple; car les offrandes ne se portaient pas et ne se consumaient pas au-dehors.

Chez les Grecs et les Latins, on offrait aussi des libations avec les sacrifices, mais on les versait sur la tête de la victime pendant qu'elle était encore en vie.

Licorne, *unicornis* des Latins, *monoceros* des Grecs. Cet animal, qui n'a été vu par aucun zoologiste, et dont il est fait mention dans *Moïse*, *Job*, *Isaïe*, et les auteurs profanes, est aujourd'hui placé, d'un accord presque unanime, au rang des êtres fabuleux. Les prétendues cornes de ce quadrupède, qu'on disait avoir découvertes, et qu'on a montrées en divers lieux, se sont trouvées à l'examen n'être que des cornes d'oryx, des dents de narwhal (1), quelquefois même de l'ivoire tourné.

Lierre (*hedera helix*), arbrisseau toujours vert, qui s'attache aux murailles et aux arbres pour se soutenir. Le lierre était consacré à Bacchus, et l'on imprimait avec un fer chaud la figure d'une feuille de lierre sur ceux qui étaient dévoués à cette fausse divinité. On ignore comment les Hébreux appelaient le lierre, car il est certain que l'hébreu *kikaion*, qu'on lit dans *Jonas* (iv), ne signifie point du tout cet arbrisseau.

Lièvre (*lepus*). Cet animal est de la taille d'un lapin, mais plus gros. Les Hébreux regardent le lièvre comme un animal impur, peut-être parce qu'en Palestine il est sujet à la gale et à la lèpre comme le renard. Quelques médecins croient que la chair de cet animal est nuisible. Les Romains, au contraire, en faisaient grand cas :

Inter quadrupedes gloria prima lepus.

Moïse le range parmi les animaux immondes, quoiqu'il rumine, dit-il, mais parce qu'il n'a pas le pied fendu en deux : *Nam et ipse ruminat, sed ungulam non dividit.* Il a le pied fendu en plusieurs ongles ou espèces de doigts; ce qui seul suffisait pour le faire déclarer impur. On est persuadé aujourd'hui que le lièvre ne rumine pas; mais apparemment que l'on croyait le contraire du temps de Moïse, car les naturalistes conviennent qu'il ne rumine point, et on ne connaît aucun auteur, hors Moïse, qui ait écrit qu'il rumine. Seulement Aristote a remarqué que le lièvre a cela de commun avec les animaux ruminants, que l'on trouve du caillé dans son estomac. Le pape Zacharie, dans son *Epître* à saint Boniface, archevêque de Mayence,

(1) Le narwhal, par comparaison, a été nommé *licorne de mer*.

Quelques naturalistes pensent que les prétendues licornes pourraient bien être des antilopes anomales. Pallas a en effet remarqué le premier que la corne, chez les antilopes qui par anomalie n'en ont qu'une, acquiert un développement considérable, et prend une forme et une direction différentes de celles qu'elles ont dans l'état normal.

(1) Genre de reptiles sauriens, de la famille des cuméroides.

exhorte les chrétiens à s'abstenir de la chair de lièvre. Au reste, les interprètes ne sont point partagés sur la signification de l'hébreu *arnebeth;* ils conviennent qu'il signifie le lièvre.

Ligure, pierre précieuse; en latin, *ligurius;* en hébreu, *leschem.* Théophraste et Pline décrivent le ligure comme une pierre semblable à l'escarboucle, et d'un éclat luisant comme le feu. Saint Epiphane et saint Jérôme ont cru que c'était une espèce d'hyacinthe. Quelques-uns ont prétendu que c'était la même que le *lyncurius*, ou pierre de lynx, qui se forme, dit-on, de l'urine de lynx qui se congèle en une pierre luisante dès qu'elle est sortie de son corps. Mais cela est fabuleux, comme le remarque Pline lui-même qui le rapporte. Le ligure était la première pierre du troisième rang du rational du grand-prêtre, et elle était inscrite du nom de *gad*.

Limbes. Terme consacré aujourd'hui, dans le langage des théologiens, pour signifier le lieu où les âmes des saints patriarches étaient détenues, avant que Jésus-Christ y fût descendu après sa mort et avant sa résurrection, pour les délivrer et pour les faire jouir de la béatitude. Le nom de *limbes* ne se lit ni dans l'Écriture ni dans les anciens Pères, mais seulement celui d'*enfers*, *inferi*, ainsi qu'on le voit dans le symbole : *Descendit ad inferos.*

Limites, *bornes.* Moïse défend de toucher aux bornes des héritages de son prochain : *Non transferes terminos proximi tui, quos fixerunt priores in possessione tuâ*, etc. Tout le peuple donne sa malédiction à celui qui transfère les bornes plantées par ses devanciers. Job met ce crime parmi ceux des voleurs, des ravisseurs, de ceux qui oppriment les pauvres. Les bornes sont des choses sacrées, elles font partie du droit public. Siculus Flaccus, *de Conditionibus agrorum*, dit que quand on posait des bornes, on les oignait, on les couronnait, on les couvrait de voiles précieux : *Unguento velaminibusque et coroniscos coronabant*. Les docteurs juifs condamnent ceux qui transfèrent les bornes à une double peine du fouet : premièrement, à cause du vol de l'héritage d'autrui ; et secondement, à cause du violement de la loi, qui défend expressément de toucher aux bornes.

Chez les Romains, on punissait du dernier supplice un esclave qui, de son chef et à mauvais dessein, avait changé une borne. L'homme de condition était quelquefois exilé, et les particuliers étaient punis, selon les circonstances du crime, par des amendes pécuniaires ou par des châtiments corporels. Le respect des anciens pour les bornes allait presque jusqu'à l'adoration. Numa Pompilius, roi des Romains, ordonna qu'on ferait des offrandes aux bornes avec de la bouillie, des gâteaux et des prémices des fruits. Ovide dit qu'on leur immolait un agneau, et qu'on les arrosait de son sang.

Lin (*linum*) nommé en hébreu *bad*, plante assez connue, dont l'écorce, étant préparée, sert à faire des toiles très-fines et très-estimées.

Il y a une autre sorte de lin que l'Écriture appelle *schesch*, et que nous croyons être le coton. (V. ci-devant l'art. *Coton.*)

Le byssus est aussi compris sous le nom de lin, mais c'était une matière assez différente et du lin et du coton ; c'était une espèce de soie attachée au poisson enfermé dans la nacre rouge, que Rondelet a appelé *pinna manga*. (V. ci-devant *Byssus.*)

Enfin la plante du lin est encore nommée en hébreu *pista*, aussi bien que le lin dont on faisait les habits.

Lion, animal fort connu, et dont il est très-souvent parlé dans l'Écriture. Le lion passe pour le roi des animaux à quatre pieds. Les Hébreux ont sept termes pour signifier le lion dans ses différents âges : 1° *gur* ou *gor*, un lionceau ; 2° *chephir*, un jeune lion ; 3° *ari* ou *arié*, un lion jeune et vigoureux ; 4° *schachal*, un lion dans la force de son âge ; 5° *schachaz*, un lion vigoureux ; 6° *labi*, un vieux lion ; 7° *laisch*, un lion décrépit et cassé de vieillesse. Mais dans l'usage on ne fait pas toujours ces distinctions.

Le lion était fort commun dans la Palestine, les auteurs sacrés en parlent très-souvent, et tirent leurs similitudes et leurs comparaisons du lion. Quelques anciens ont cru que le lion avait le cou composé d'un seul os, parce qu'ils le lui voyaient fort raide. Mais il est composé de plusieurs os ou vertèbres, comme ceux des autres quadrupèdes. C'est une erreur populaire de croire que le coq ait peur du lion ; c'est encore une fable que les lions dorment les yeux ouverts. Le lion était consacré au soleil ; et les profanes représentent le char de Cybèle conduit par des lions.

Le lion de la tribu de Juda, dont il est parlé dans l'*Apocalypse*, est Jésus-Christ, qui est sorti de la tribu de Juda et de la race de David, et qui a vaincu la mort, le monde et le démon.

Lis (*lilium*), genre de plantes de la famille des liliacées et de l'hexandrie monogynie. Les lis étaient fort communs dans la Judée, et y venaient en pleine campagne. Le P. Souciet prétend que le lis dont il est parlé dans l'Écriture, sous le nom de *sonsan*, est la *couronne impériale*.

Dans *Judith* (x, 3), il est parlé d'un ornement de femmes qui s'appelait *lis : Assumpsit dextraliola et* lilia *et inaures.* « On ignore, dit D. Calmet, ce que c'était que ces lis. Ce pouvait être, au jugement de Grotius, quelque chose qui pendait du cou. Peut-être aussi que *lilia* du texte est une faute du copiste, qui, au lieu de *psilia*, des bracelets, qu'il n'entendait pas, aura mis *lilia*. Il est certain que le grec dit *pselia*, et que le syriaque a lu de même. »

Liturgie. Ce terme est grec d'origine et est consacré dans l'Église pour signifier le saint sacrifice de l'autel, où l'on consacre le corps et le sang de Jésus-Christ. Cependant il ne se trouve pas toujours dans ce sens dans les livres du *Nouveau Testament*. Saint Luc et saint Paul l'emploient quelquefois pour désigner le service des prêtres de l'*Ancien Testament*, par exemple, en parlant du ministère de Zacharie, père de Jean-Baptiste, et du ministère sacerdotal de Melchisédech. Il s'emploie aussi pour marquer le service que saint Paul rendait aux fidèles dans la prédication de l'Évangile, et dans les aumônes qu'il leur procurait. Dans les livres de l'*Ancien Testament*, il est mis pour le service que les prêtres et les lévites rendaient au Seigneur dans le temple. Il répond à l'hébreu *aboda*, qui signifie *servitus*, *officium*, *ministerium*.

Livre ; en latin, *liber* ; en hébreu, *sepher ;* en grec, *biblos*. On s'est servi autrefois de différentes choses pour faire les livres. Les lames de plomb et de cuivre, les écorces des arbres, les briques, les pierres, les bois, furent les premières matières qu'on employa pour y graver les choses et les monuments que l'on voulait transmettre à la postérité. Josèphe parle de deux colonnes, l'une de pierres et l'autre de briques, sur lesquelles les enfants de Seth écrivirent leurs inventions et leurs découvertes astronomiques. Porphyre fait mention de quelques colonnes que l'on conservait en Crète, où étaient écrites les cérémonies des sacrifices des corybantes. Les œuvres d'Hésiode furent d'abord écrites sur des tables de plomb que l'on conservait dans le temple des Muses en Béotie. Les lois du Seigneur furent écrites sur la pierre, et celles de Solon sur des ais de bois. Les tablettes de buis et d'ivoire furent aussi fort communes dans l'antiquité. Quand elles étaient de simple bois, souvent on les enduisait de cire pour avoir la facilité d'écrire et d'effacer avec le stylet.

Aux ais de bois succédèrent les feuilles de palmier et l'écorce la plus mince et la plus déliée des arbres, comme du tilleul, du frêne, de l'érable, de l'orme. De là est venu le nom de *liber*, qui signifie l'écorce intérieure des arbres. Et comme on roulait ces écorces pour les transporter avec plus de facilité, ces rouleaux furent appelés *volumen*, volume, nom qui fut donné aussi aux rouleaux de papier et de parchemin dont nous allons parler.

Le *papyrus* des anciens est une espèce de roseau qui croît sur le bord du Nil. Le tronc de cette plante est composé de plusieurs feuilles posées l'une sur l'autre, que l'on détache avec une aiguille. On les étend ensuite sur une table, mouillée à la largeur que l'on veut donner à la feuille de papier. On couvre cette première planche d'une couche de colle forte fine ou de l'eau boueuse du Nil échauffée ; puis on pose une seconde planche de feuilles de papier sur cette colle, et on laisse sécher le tout au soleil. Voilà ce que c'était que le papier d'Égypte, qui a donné son nom à notre papier, qui en est si différent.

Les rois d'Égypte, ayant amassé à Alexandrie une nombreuse bibliothèque, ceux de Pergame voulurent suivre cet exemple. Mais les rois d'Égypte, par jalousie ou autrement, défendirent le transport du papier hors de leurs états ; ce qui obligea les rois de Pergame d'inventer le parchemin, nommé *pergamenum*, à cause de la ville de Pergame ; ou *membrana*, à cause qu'il est fait de la peau qui couvre les membres des animaux. Avec ces feuilles de vélin ou de parchemin, on fit des livres de deux sortes : les uns étaient des rouleaux composés de plusieurs feuilles de vélin, collées ou cousues l'une à l'autre bout à bout ; ces livres ne s'écrivaient que d'un côté, et, pour les lire, il fallait les dérouler et les étendre ; les autres livres étaient, comme les nôtres, composés de plusieurs feuillets liés les uns auprès des autres, écrit des deux côtés, et qui s'ouvraient comme nous ouvrons nos livres. Les Juifs se servent encore de rouleaux dans leurs synagogues, et les Bibles qu'ils y lisent en solennité sont faites à la manière des anciens volumes.

Les anciens écrivaient aussi sur le linge. Pline dit que les Parthes, encore de son temps, écrivaient sur leurs habits ; et Tite-Live parle de certains livres de linge, *lintei libri*, sur lesquels on écrivait les noms des magistrats et l'histoire de la république romaine, et que l'on conservait dans le temple de la déesse Moneta.

Quant au papier dont nous nous servons aujourd'hui, et qui est fait avec de vieux linges pourris, broyés et réduits en une espèce de bouillie, on n'en sait pas l'origine. On ne voit aucun livre, vieux de plus de cinq cents ans, qui soit écrit sur ce papier ; et peut-être que le plus ancien auteur où il en soit fait mention est Pierre-le-Vénérable, qui parle des livres faits de vieux linges : *ex rasuris veterum pannorum.* Le P. dom Bernard de Montfaucon a traité aussi du papier de coton, *carta bombycina*, qu'il montre avoir été en usage il y a plus de six cents ans. L'origine de ce papier n'est pas bien connue ; mais sa matière est certainement le coton, et l'usage en est assez commun depuis le dixième siècle.

Livres sacrés ou *canoniques*. Ce sont ceux qui sont imprimés dans nos Bibles. (Voyez ci-devant *Bible et Canon.*)

Livres apocryphes. (Voyez *Apocryphes*

Livre (*libra*), sorte de poids. La livre romaine est de douze onces, et la livre de France est de seize onces. Les Hébreux, au moins dans l'*Ancien-Testament*, et avant la domination des Grecs dans l'Orient, n'ont point mesuré par livres. On ne trouve le nom de *libra* que dans le *Nouveau-Testament*. Les anciens Hébreux employaient le terme de *siclus* quand il était question de poids ordinaires ; et du nom de talent quand il s'agissait de grands poids. Or, le sicle pesait une demi-once, ou quatre dragmes romaines. Le talent était de trois mille sicles, ou de quinze cents onces romaines. Ainsi il fallait trente-deux sicles pour une livre de Paris ; et le talent hébreu faisait quatre-vingt-douze livres six onces du poids de Paris.

Log, mesure hébraïque, qui tenait le quart du cabe, et par conséquent un demi-setier, un poisson, un pouce cube, et un peu plus. Il est parlé du log (IV *Rois* vi, 25) sous le nom de *quarta pars cabi*. Mais, dans le *Lévitique*, le nom de *log* se trouve souvent pour marquer la mesure d'huile d'olive que les lévreux devaient

offrir au temple, après qu'ils étaient guéris de leur incommodité.

Loi. Dans l'Écriture, le nom de *loi* tout seul se prend pour la loi de Moïse, et quelquefois pour toute la religion des Juifs, opposée à l'Évangile et à la religion chrétienne.

Le Psalmiste parle de la loi de Dieu sous différents noms; il la nomme *loi*, *commandements*, *ordonnances*, *statuts*, *témoignages*, *voie*, *sentier*, *parole*, *jugements*. Pour ne point répéter, nous réunirons ici ce qui est à remarquer sur ces différents noms. Le nom de loi, *lex*, est le nom générique. Les *commandements* sont les différentes parties de la loi, de même que les ordonnances et les statuts; l'hébreu distingue ces deux noms, *commandements* et *ordonnances*; la Vulgate les traduit l'un et l'autre par *mandatum*; le nom de *statuts* est celui que la Vulgate traduit par *justificationes*, *justifications*; et ce nom de *justifications* convient aussi à la loi de Dieu, soit en ce qu'elle justifie et rend justes ceux qui l'observent, soit en ce qu'elle est elle-même pleine de justice. Les commandements et les préceptes du Seigneur sont aussi appelés *témoignages*, *testimonia*, parce qu'ils nous attestent et témoignent la volonté de Dieu. Ils sont appelés *voie*, *via*, et *sentier*, *semita*, parce qu'ils nous enseignent la conduite que nous devons suivre, et qu'ils sont en effet comme la voie et le sentier par où nous devons marcher. Sous le nom de *parole* se doit comprendre, non seulement la loi en elle-même, mais encore les promesses et les menaces qui l'accompagnent; dans nos traductions vulgaires ce mot *parole* répond à trois expressions de la Vulgate, *verbum*, *eloquium*, *sermo*; et ces deux expressions de la Vulgate, *verbum*, *sermo*, dans le Psaume CXVIII, répondent à une seule de l'hébreu, qui signifie proprement *verbum*. Enfin, sous le nom de *jugements*, *judicia*, se doivent comprendre, non seulement les préceptes et les décrets du Seigneur, mais encore l'exécution des promesses et des menaces qui accompagnent ces préceptes et ces décrets.

Lot. C'est à tort qu'on écrit *Loth* en latin et en français. D'après l'hébreu et le grec, on doit écrire *Lot*: les meilleures éditions latines suivent cette dernière orthographe.

Loup (*lupus*), en hébreu *zeeb*, en grec *lucos*; animal sauvage et farouche, demeurant dans les bois, ennemi du bétail, carnassier, goulu, rusé, d'un odorat exquis; ayant une tête carrée, et le poil tirant sur le gris.

L'Écriture signale neuf choses remarquables du loup. Elle dit: 1° qu'il vit de rapine; 2° qu'il est violent, cruel et sanguinaire; 3° qu'il est vorace et avide; 4° qu'il sort le soir pour ravir sa proie; 5° qu'il a la vue très-perçante; 6° qu'il est grand ennemi des troupeaux de brebis; 7° que Benjamin est un loup ravissant; 8° que les faux docteurs sont des loups couverts de peaux de brebis; 9° que les persécuteurs de l'Église, et les faux pasteurs, sont aussi des loups ravissants. Les prophètes, en plus d'un endroit, parlent des loups du soir. Par exemple, Jérémie dit que *le loup du soir dévorera les méchants*. Et Habacuc: *Ils sont plus légers que les loups du soir*. Et Sophonie: *Les juges sont les loups du soir*. S. Jérôme, sur Habacuc, remarque que vers le soir les loups sont plus dangereux, parce qu'alors la faim les presse. Les Septante, au lieu de *loups du soir*, ont traduit des *loups d'Arabie*, parce que le terme hébreu *Arab* signifie le soir et l'Arabie. Les loups sont communs en Arabie, mais ils n'ont rien de particulier en ce pays-là. Ainsi il n'est pas nécessaire de recourir à cette traduction.

Lucifer. Ce terme se prend, ou pour l'étoile du matin, ou pour Jésus-Christ, qui est la lumière du monde; ou enfin pour le démon, qui est souvent appelé *Lucifer* dans les écrits des Pères.

Lumière. En beaucoup d'endroits de l'Écriture, *lumière* signifie *bonheur*, *prospérité*; comme les mots *ténèbres*, *obscurité*, *nuit*, désignent le malheur, les calamités.

Lunatique. On donne ce nom à certains malades que l'on croit principalement attaqués dans les lunaisons, par exemple, aux épileptiques, aux maniaques, ou à ceux qu'une noire mélancolie tourmente; et enfin aux possédés du démon, car souvent on a pris pour de vrais possédés ceux qui étaient simplement tourmentés par une trop grande mélancolie. S. Jérôme croit que les lunatiques de l'Évangile étaient des possédés, à qui le peuple, par erreur, donnait le nom de lunatiques, parce qu'il les voyait plus tourmentés pendant les lunaisons. On peut voir les commentateurs sur *S. Matth.* IV, 24, et les auteurs qui ont traité après des maladies dont il est parlé dans l'Écriture.

Lune. Le Seigneur créa le soleil et la lune le quatrième jour du monde, afin qu'ils présidassent au jour et à la nuit, et qu'ils servissent à faire distinguer les temps et les saisons. Le soleil préside au jour, et la lune à la nuit; le soleil règle le cours de l'année, et la lune celui du mois; le soleil est comme le roi de l'armée du ciel, et la lune en est comme la reine. Moïse parle de la lune comme d'un corps lumineux, à peu-près égal à celui du soleil: *Fecit Deus duo luminaria magna; luminare majus, ut præesset diei, et luminare minus, ut præesset nocti.*

Les auteurs sacrés nous disent aussi que la lune fut destinée de Dieu pour marquer les temps, les jours de fêtes et d'assemblée: *La lune*, dit l'auteur de l'*Ecclésiastique*, *dans toutes les révolutions qui lui arrivent, est la marque des temps, et le signe des changements de l'année. C'est la lune qui fixe les jours des fêtes: la lune a donné le nom aux mois.* Les Hébreux ont varié sur la manière de compter leurs mois et leurs années. Nous croyons que du temps de Moïse, et encore longtemps depuis, ils ont suivi l'année solaire; mais depuis le retour de la captivité de Babylone, ils ont eu leurs années lunaires; c'est ce que l'auteur de l'*Ecclésiastique* insinue dans le passage que nous venons de citer. Il est toujours vrai, soit qu'on suive l'année solaire ou lunaire, que la lune marque les révolutions

des temps, et que les hommes ont partagé l'année en douze mois, en suivant les douze révolutions qu'il ont remarquées en la lune dans le cours d'une année.

Je ne sais si les Hébreux connaissaient la cause des éclipses de lune: mais ils en parlent toujours en des termes qui marquent qu'ils les considéraient comme miraculeuses, et comme des effets de la puissance et de la colère de Dieu. Les prophètes, parlant de la ruine des empires, ne manquent guère de dire que le soleil sera couvert de ténèbres, que la lune retirera sa lumière, que les étoiles du ciel tomberont. Ces expressions sont très-communes, et je ne sache pas qu'il soit parlé expressément d'éclipses en aucun endroit. Aussi les Hébreux, qui ne croyaient pas que le soleil tournât autour de la terre, ne pouvaient expliquer d'une manière physique les éclipses de la lune, ni celles du soleil.

Les Orientaux en général, et les Hébreux en particulier, avaient plus de respect pour la lune que pour le soleil. Le culte de la lune, parmi eux, était plus étendu et plus célèbre que celui du soleil. Moïse dit aux Israélites de se donner de garde, en voyant le soleil, la lune, les étoiles et la milice du ciel, de leur rendre un culte superstitieux, puisque ce ne sont que des créatures destinées au service de toutes les nations qui sont sous le ciel. Job parle aussi du culte du soleil et de la lune: *Si j'ai vu le soleil dans sa clarté et la lune dans son éclat, si je m'en suis réjoui dans le secret, et si j'ai porté ma main à ma bouche pour la baiser* en signe d'adoration. Les Hébreux adoraient en particulier la lune sous le nom de *Meni*, d'*Astarte*, de déesse du bois, de reine du ciel, etc. Les Syriens lui rendaient leur culte sous le nom d'*Astarte* et d'*Uranie*, ou de *Céleste*; les Arabes, sous le nom d'*Afilat*; les Égyptiens, sous celui d'*Isis*; les Grecs, sous le nom de Diane, Vénus, Junon, Hécate, Bellone, Minerve, etc.

Macrobe et Julius Firmicus disent que les hommes déguisés en femmes, et les femmes déguisées en hommes, sacrifiaient à la lune; et le rabbin Maimonides croit que c'est là ce que Moïse a voulu défendre en interdisant les déguisements et les changements d'habits. La lune était adorée sous le nom d'un dieu, et non d'une déesse, chez les peuples de Syrie, de Mésopotamie et d'Arménie. Les Sépharvaïms l'appelaient *Ana-Melech*, le roi bénin. Strabon le nomme *Men*. Isaïe lui donne le même nom. On la dépeignait vêtue en homme, et on voit encore des médailles où elle est dépeinte sous l'habit et la forme d'un homme armé, ayant à ses pieds un coq, et coiffée d'un bonnet à la phrygienne ou à l'arménienne. Spartien assure que ceux de Charrès, en Mésopotamie, croyaient que tous ceux qui tenaient la lune pour une déesse, seraient toujours assujétis à leurs femmes. Il ajoute qu'encore que les Grecs et les Egyptiens lui donnent quelquefois le nom de déesse, toutefois ils lui donnent toujours le nom de dieu dans leurs mystères. Dans l'Écriture nous n'avons aucun nom pour désigner une déesse; et *Astarte*, qui est la lune, est nommée dieu, de même que Baal, qui est le soleil.

On faisait à la lune des sacrifices de plusieurs sortes. On voit, dans Isaïe et dans Jérémie, qu'on lui offrait, aux carrefours ou sur le toit des maisons, des sacrifices de gâteaux et de semblables offrandes. C'est ainsi que les Grecs honoraient *Hécate* ou *Trivia*, qui est la même que la lune; mais ailleurs on lui offrait des victimes humaines. Strabon raconte que, dans les pays voisins de l'Araxe, on adore principalement la lune, qui y a un temple fameux. La déesse y a plusieurs esclaves, et tous les ans on lui en immole un en sacrifice, après l'avoir nourri toute l'année somptueusement. Lucien parle de semblables sacrifices qu'on faisait à la déesse de Syrie, qui n'était autre que la déesse céleste, ou la lune. Les pères conduisent leurs enfants enfermés dans des sacs, au haut du vestibule du temple de la déesse, et les précipitent dans la place; et lorsque ces malheureuses et innocentes victimes crient et se plaignent, les pères répondent que ce ne sont pas leurs fils, mais des bœufs.

Les Juifs attribuaient différents effets à la lune; par exemple, Moïse parle des fruits du soleil et de la lune: *De pomis fructuum solis et lunæ*. Le soleil et la lune sont considérés comme les deux principes de la production des fruits de la terre. La lune leur fournit l'humidité, et le suc qui les nourrit; le soleil cuit cette humidité, et dissipe ce qui abonde: *Lunæ femineum ac molle sidus atque nocturnum, solvere humorem et trahere, non auferre.* Quelques commentateurs croient que les *fruits du soleil* sont ceux qui ne viennent qu'une fois l'année, comme le froment, les raisins, etc., et que les fruits de la lune sont ceux qui se recueillent en différents mois de l'année, comme les concombres, les figues, etc.

Lunules (*lunulæ*). Dieu menace, dans *Isaïe*, d'ôter aux filles de Sion leurs chaussures précieuses et leurs lunules ou leurs croissants, qui servaient à orner leur chaussure: *Auferet Dominus ornamentum calceamentorum et lunulas.* Les sénateurs romains mettaient à l'endroit de la cheville, au-dessus du talon, une espèce de boucle qu'ils appelaient *lune*, parce qu'elle avait la figure d'un croissant: *Patricia clausit vestigia luna.* Quelques-uns ont cru qu'on la mettait au-devant et au bas de la jambe; mais ce sentiment est singulier; les anciennes figures la représentent autrement. Brudusa, frère d'Hérode Atticus, mettait cette lune au-dessus du talon sur la cheville. Elle était d'ivoire, et avait la forme d'un croissant. Le terme hébreu, que saint Jérôme a rendu par *lunulas*, signifie en effet une *lune*; et *meniscos*, dont se servent les Septante, peut aussi signifier la même chose.

Lustrations. Ce terme est consacré, dans le style des auteurs qui ont traité des cérémonies religieuses, pour marquer les aspersions, fumigations et autres cérémonies employées pour purifier les lieux ou les personnes souillées. Par exemple, Dieu ordonne à Moïse de prendre les lévites du milieu des enfants d'Israël, et de les purifier par l'eau d'expiation: *Aspergantur aquâ lustrationis.* Ailleurs il ordonne, sous peine de la vie, que quiconque se sera souillé par

l'attouchement d'un mort, ou en assistant à des funérailles, se purifie en s'arrosant avec l'eau de lustration. Cette eau était une espèce de lessive que l'on faisait en jetant dans de l'eau pure une pincée de la cendre d'une vache rousse immolée au jour de l'expiation solennelle. On arrosait de cette eau les personnes et les choses qui avaient contracté quelque souillure à l'occasion d'un mort. On peut aussi donner le nom de lustration à ce qui se pratiquait lorsqu'un lépreux était guéri de sa lèpre, ou qu'une femme venait se présenter au temple après ses couches.

On se sert aussi souvent du verbe *lustrare*, en parlant de la consécration que les parents faisaient de leurs enfants en l'honneur du faux dieu Moloch. Ils les faisaient passer ou par-dessus les flammes, selon quelques-uns, ou entre deux feux, selon les autres; ou enfin ils les consumaient dans les flammes, suivant la plus commune opinion. C'est ce que Dieu avait très-expressément défendu, et ce qui ne laissa pas de se pratiquer assez souvent dans Israël. Voyez ci-après *Moloch*.

Luth. Instrument de musique à cordes. Autrefois il n'avait que six cordes, à présent il en a onze. Il est composé de la table, qui est de bois de sapin ou de cèdre; du corps, fait de neuf ou dix éclisses; du manche, qui a neuf touches, et de la tête, ou sont les chevilles qui servent à monter les cordes au ton qu'on veut leur donner. Elles sont attachées à un chevalet qui est au bas de la table, et par l'autre extrémité elles portent sur un morceau d'ivoire, où il y a de petites entailles, et qui est au bout du manche. Le son sort par une rose qui est au milieu de la même table. On pince les cordes de la main droite, et on se sert de la gauche pour appuyer sur les touches. On traduit ordinairement le latin *cithara*, *testudo* ou *chelis* par un luth; mais il est certain que la cithare ancienne, nommée *kinnor* dans l'hébreu, est fort différente du luth.

Lycanthropie (1). On appelle ainsi la maladie dans laquelle tombe un homme, lorsque, par un effet d'une imagination blessée et d'un cerveau échauffé, il s'imagine être devenu bœuf, loup, chien ou chat, etc., et prend toutes les inclinations, les manières et les sentiments de ces animaux. On croit communément que Nabuchodonosor, par un effet de la puissance de Dieu, tomba dans cette manie: ainsi ce prince, croyant fortement qu'il était devenu bœuf, commença à marcher à quatre *pattes*, à brouter l'herbe, à frapper de la tête comme avec des cornes, à demeurer dans les champs, à fuir la compagnie des hommes, à laisser croître ses cheveux, sa barbe et ses ongles comme une bête. Ses gens étonnés d'un événement si prodigieux, le saisirent et le liérent, comme le marque Daniel: *Alligetur vinculo æreo et ferreo*. Ils le traitèrent comme on traite les maniaques et les furieux, de peur qu'ils ne commettent quelque violence ou qu'ils ne se jettent dans quelque précipice. Mais enfin il s'échappa, et vécut à la campagne comme une bête. Ces sortes de maladies ne sont nullement inconnues aux médecins, et il y a peu de livres de médecine qui n'en parlent.

Lyre, instrument de musique qui se trouve assez souvent dans l'Écriture. *Lyra*, en latin et en grec, répond à l'hébreu *kinnor*, qui se traduit assez souvent par *cithara*. C'était un instrument à cordes, qui se trouve représenté sous plusieurs figures différentes dans les anciens bas-reliefs, médailles et peintures, tantôt avec trois cordes ou avec quatre, et tantôt avec cinq ou six, ou sept, toujours tendues du haut en bas, et résonnant sur un pied creux. On représente ordinairement Apollon avec une lyre en main. On dit que Mercure fut inventeur de cet instrument, mais nous savons par l'Écriture qu'il était en usage dès avant le déluge.

Lys (*lilium*), fleur très-commune. Voyez ci-devant *Lis*.

(1) Les nosologistes modernes regardent la lycanthropie comme une variété de la mélancolie.

M

Machabées. Nous avons quatre livres des *Machabées*, dont les deux premiers sont canoniques, et les deux autres apocryphes.

Machines de guerre. Les machines de guerre propres à assiéger les villes sont d'une invention assez récente, comparées à la plus haute antiquité. Il n'en est fait aucune mention dans Homère; et Diodore de Sicile remarque que Sardanapale, roi d'Assyrie, soutint dans Ninive un siége de sept ans, parce qu'alors les machines propres à battre et à prendre les villes n'étaient pas encore inventées. Mais vers le même temps nous lisons qu'Osias, roi de Juda, avait amassé dans ses arsenaux *des boucliers, des lances, des casques, des cuirasses, des arcs et des frondes pour jeter des pierres. Il fit de plus dans Jérusalem des machines d'une invention particulière pour être placées sur les tours et sur les angles des murs, pour lancer des dards et de grosses pierres; et son nom devint célèbre dans les pays éloignés, parce qu'il se rendit admirable par cette manière de se fortifier*. (II *Paralip.* xxvi, 14.) Voilà peut-être le premier exemple de machines de guerre.

Quelque soixante et dix ans après, Nabuchodonosor, dans les siéges qu'il fit de la ville de Tyr et de celle de Jérusalem, employa les béliers et les balistes. Le mot hébreu *car*, que l'Écriture emploie pour désigner cette machine de guerre, signifie un *vrai bélier*, et par métaphore, une machine avec laquelle on enfonçait les portes et on renversait les murailles des villes. Le prophète Ézéchiel, parlant du siége de Tyr par Nabuchodonosor, marque la manière ancienne dont on

assiégeait les places: *Le roi de Babylone élèvera contre vous des tours; il formera des terrasses autour de vous; il lèvera le bouclier contre vous, il placera ses machines de cordes, il les placera contre vos murs, et il détruira vos tours par ses armées.*

Les anciens, lorsqu'ils assiégeaient une place, l'enfermaient d'ordinaire de terrasses, de tours et de fossés, afin que les assiégés ne pussent ni faire de sorties, ni tirer du secours de dehors. *Lever le bouclier*, peut marquer ce que les Romains appelaient *faire la tortue*, lorsqu'on faisait approcher les soldats couverts de leurs boucliers, serrés les uns contre les autres, comme l'écaille d'une tortue, pour faire la sape des murailles, ou pour briser les portes, ou y mettre le feu. *Les machines de cordes* sont les *balistes* ou les catapultes dont on se servait pour lancer des pierres ou des dards; ou bien, on peut entendre sous ce nom des corbeaux ou crochets attachés à des cordes, que l'on jetait au haut des murs, et par le moyen desquels on les arrachait et on les démolissait. On peut entendre de ces mains ou de ces crochets de fer, ce passage du second livre des *Rois*: *Alors tout Israël amassera des cordes contre cette ville, et ils en arracheront jusqu'à la dernière pierre dans le torrent.*

Magiciens. Le nom de *magicien*, *magus*, *magi*, se trouve assez souvent dans l'Écriture. D'ordinaire c'est pour désigner un devin ou un diseur de bonne aventure, etc. Moïse, par exemple, défend de consulter ces sortes de gens, sous peine de mort: *Non declinetis ad magos, nec ab ariolis aliquid sciscitemini..... Anima quæ declinaverit ad magos et ariolos..... ponam faciem meam contra illam et interficiam illam de medio populi sui.* Les termes hébreux *oboth* et *jedonim* signifient à la lettre, le premier des gens *remplis de l'esprit de Python* ou du démon, qui se mêlent de prédire l'avenir; et le second, des *connaissants*, des gens qui se vantent de connaître les choses cachées. Ce sont ces sortes de gens que Saül extermina des terres d'Israël.

Daniel parle aussi des *magiciens* et des devins qui étaient en Chaldée sous le roi Nabuchodonosor. Il en nomme de quatre sortes: *chartumim*, *asaphim*, *mecasphim* et *casdim*. Les premiers signifient, selon Théodotien, des *enchanteurs*; selon les Septante, des *sophistes*; selon S. Jérôme, des devins, *ariolos*, des diseurs de bonne aventure, des tireurs d'horoscope. Le second terme, *asaphim*, a beaucoup de rapport au grec, *sophos*, sage, soit que les Grecs aient pris ce terme des Babyloniens, ou les Babyloniens des Grecs. Le nom d'*asaphim* n'a pas sa racine dans la langue chaldéenne, et Grotius croit qu'il vient du grec. Théodotien et saint Jérôme l'ont rendu par des *magiciens*, et les Septante par des *philosophes*.

Le troisième terme, qui est *mecasphim*, est traduit, par saint Jérôme et par les Grecs, *maleffici*, des enchanteurs, de ces gens qui usent d'herbes et de drogues magiques, du sang des victimes, des os des morts, pour leurs opérations superstitieuses. Le quatrième, qui est *casdim*, des Chaldéens, a deux significations: la première marque le peuple chaldéen dont Nabuchodonosor était alors monarque; la seconde désigne une sorte de philosophes nommés Chaldéens, qui occupaient un quartier séparé de la ville, et qui étaient exempts des charges et des impositions publiques, dont l'étude était la physique, l'astrologie, la divination, la prédiction de l'avenir par l'inspection des astres, l'interprétatio des songes, la science des augures, le culte des dieux, etc. (Voyez *Diodore de Sicile*, liv. I et II, et *Strabon*, liv. VI.)

Tous les arts curieux et superstitieux étaient interdits parmi les Israélites; et afin de leur ôter l'envie d'imiter les autres peuples d'Orient, qui avaient tous leurs devins, leurs magiciens et leurs enchanteurs, Dieu leur avait donné les prophètes, qui leur découvraient l'avenir et les choses cachées d'une manière sûre, claire et aisée; au lieu que les prédictions des devins étaient toujours obscures, énigmatiques, douteuses et dangereuses, tant par rapport à ceux qui consultaient, qu'à ceux qui étaient consultés. Les lois les condamnaient également à mort.

Magie. Il y a plusieurs sortes de magies. La loi de Dieu condamne toutes celles qui ne sont point naturelles, et où l'on emploie les conjurations et les invocations du démon; en un mot, toute magie noire, et toutes les manières superstitieuses que les sorciers, les enchanteurs, les nécromanciens, les exorcistes, les astrologues, les devins, les interprètes des songes, les diseurs de bonne aventure, les tireurs d'horoscope, emploient pour exercer leur art diabolique, soit pour nuire aux hommes, ou pour leur procurer la santé ou d'autres avantages. Dieu défend de consulter les magiciens, sous peine de la vie. Il menace d'exterminer ceux qui les consulteront en secret. Saül fit ce qu'il put pour les chasser du pays d'Israël; mais il ne put empêcher qu'il ne s'y en trouvât, et que les Israélites ne fussent toujours adonnés à ces sortes de superstitions. On sait que les magiciens de Pharaon imitèrent, par leurs enchantements, les vrais miracles de Moïse.

Mains (*manus*). *L'imposition des mains* est une cérémonie fort usitée dans l'Ancien et le Nouveau Testament.

1° Souvent elle se prend pour l'ordination et la consécration des prêtres et des ministres sacrés, tant chez les Juifs que chez les chrétiens. 2° Elle s'emploie aussi quelquefois pour l'établissement des juges et des magistrats à qui l'on imposait les mains, en leur confiant ces emplois. Jacob imposa les mains à Ephraïm et à Manassé, en leur donnant sa bénédiction. Le grand-prêtre étendait les mains vers le peuple, lorsqu'il récitait la formule solennelle des bénédictions. Les Israélites qui présentaient des hosties pour le péché au tabernacle imposaient leurs mains sur ces hosties, en confessant leurs péchés. Les témoins imposaient les mains sur la tête de la personne accusée, comme pour marquer qu'ils se déchargeaient sur elle de la peine de son sang. Notre Sauveur imposait les mains aux enfants qu'on lui présentait, et il les bénis-